



Charte de modération et d'engagement des réseaux sociaux du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)

Préambule

Le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) est présent sur plusieurs réseaux sociaux afin d'informer sur ses missions, son actualité et ses actions, de valoriser les initiatives de la fonction publique territoriale et de favoriser le dialogue avec ses publics.

Les espaces d'échange animés par le CNFPT sur les réseaux sociaux ont vocation à être des lieux d'information, de partage et de discussion dans un cadre respectueux, professionnel et constructif. La présente charte a pour objet de définir les conditions d'utilisation de ces espaces et les règles applicables aux contributions publiées par les utilisateurs.

En s'abonnant aux comptes du CNFPT et/ou en interagissant avec eux (commentaires, messages, réactions, partages), chaque utilisateur reconnaît avoir pris connaissance de la présente charte et s'engage à la respecter.

Accès aux comptes du CNFPT (LinkedIn, Bluesky, Instagram, Facebook, Youtube)

L'accès aux comptes du CNFPT (LinkedIn, Bluesky, Instagram, Facebook, Youtube) sur les réseaux sociaux est libre et s'effectue dans le respect des conditions d'utilisation propres à chaque plateforme.

Pour interagir avec ces comptes, l'utilisateur doit disposer d'un compte sur les plateformes concernées et en respecter les règles de fonctionnement. Chaque utilisateur peut, à tout moment, supprimer ses propres contributions selon les fonctionnalités proposées par les plateformes et choisir de se désabonner des comptes du CNFPT.

Règles de bonne conduite des utilisateurs

Les échanges sur les comptes du CNFPT doivent se dérouler dans un esprit de respect, de courtoisie et de dialogue constructif.

En publiant un contenu, l'utilisateur s'engage à ce que ses contributions :

- respectent les lois et règlements en vigueur,
- ne soient pas contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs,
- ne portent pas atteinte aux droits des personnes ou des organisations.

À ce titre, il est notamment interdit de publier des contenus :

- à caractère violent, injurieux, insultant, diffamatoire, agressif, menaçant ou constitutifs de harcèlement,
- incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence,
- faisant l'apologie de crimes, de délits ou de comportements illégaux,
- à vocation politique, partisane ou militante sans lien avec les missions du CNFPT,
- à visée commerciale, promotionnelle ou publicitaire,
- portant atteinte à la vie privée, au droit à l'image, à la réputation ou aux droits de propriété intellectuelle de tiers,
- comportant des liens vers des contenus illicites ou manifestation inappropriés,
- hors sujet, répétitifs ou assimilables à du spam,
- rédigés dans un langage volontairement incompréhensible, excessivement agressif ou provocateur.

Les utilisateurs s'engagent par ailleurs à :

- adopter un ton respectueux et constructif,
- utiliser un langage clair et compréhensible,
- éviter la répétition abusive de messages.

Modération des contenus

Les espaces d'échange animés par le CNFPT sur les réseaux sociaux sont modérés a posteriori par ses équipes, dans le but de garantir un environnement d'échange serein, respectueux et conforme à leurs objectifs d'information et de dialogue.

Le CNFPT se réserve le droit de supprimer, sans préavis, toute contribution qui ne respecterait pas la présente charte, les règles des plateformes concernées ou la législation en vigueur, ou qui serait contraire à l'esprit et aux valeurs du service public.

En cas de manquements répétés ou graves, le CNFPT se réserve la possibilité de :

- limiter ou supprimer le droit de commenter de l'utilisateur concerné,
- signaler les contenus ou comportements aux plateformes concernées,
- le cas échéant, signaler les faits aux autorités compétentes.

Responsabilité des utilisateurs

Les contributions publiées sur les comptes du CNFPT le sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs. Chaque utilisateur est responsable des contenus qu'il publie (textes, images, liens, documents, opinions, etc.) et des conséquences de leur diffusion. Le CNFPT ne saurait être tenu responsable des contenus publiés par des tiers sur ses espaces de communication sur les réseaux sociaux.

Signalement des contenus

Chaque utilisateur peut signaler à tout moment à la plateforme concernée tout contenu qu'il estimerait contraire aux règles d'utilisation ou à la législation en vigueur, selon les procédures mises en place par celle-ci. Les utilisateurs peuvent également signaler un contenu problématique au CNFPT via les fonctionnalités de messagerie des comptes concernés.

Respect des droits de propriété intellectuelle

Les utilisateurs s'engagent à respecter les droits de propriété intellectuelle des auteurs et ayants droit. Ils doivent notamment s'assurer de disposer des droits nécessaires avant de publier des contenus (textes, images, vidéos, documents, etc.) sur les comptes du CNFPT.

En publiant un contenu, l'utilisateur autorise le CNFPT à le reproduire, le représenter et le diffuser, en tout ou partie, sur ses supports de communication, dans le respect du droit moral de l'auteur et pour la durée légale des droits. L'utilisateur garantit au CNFPT qu'il dispose de l'ensemble des droits nécessaires sur les contenus qu'il publie et le dégage de toute responsabilité en cas de réclamation de tiers.

Traitement et conservation des données

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) n°2016/679 et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, chaque utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et, le cas échéant, de limitation du traitement des données personnelles le concernant.

Pour l'exercice de ces droits, l'utilisateur est invité à s'adresser directement à la plateforme concernée (LinkedIn, Bluesky, Instagram, Facebook, etc.), qui assure la collecte et le traitement des données dans le cadre de l'utilisation de ses services, ou, le cas échéant, au CNFPT. Il est rappelé que l'ensemble des données personnelles des utilisateurs des comptes du CNFPT sont collectées et conservées par les plateformes concernées, conformément à leurs propres conditions d'utilisation et politiques de confidentialité.

Le CNFPT n'exerce pas de traitement spécifique sur les données personnelles des abonnés et utilisateurs de ses comptes, en dehors des informations rendues visibles par les utilisateurs eux-mêmes dans le cadre de leurs interactions. L'utilisateur peut, en outre, introduire une réclamation auprès de la CNIL en cas d'atteinte à ses droits.

Les données à caractère personnel sont conservées pour la durée nécessaire à leur traitement par les plateformes. Chaque utilisateur demeure seul responsable de la diffusion, via ses contributions, de ses données personnelles, et notamment de ses données d'accès à ses comptes, ainsi que des conséquences de cette diffusion.

Évolution de la charte

Les modalités d'accès et d'utilisation des comptes du CNFPT étant régies par les plateformes de réseaux sociaux, celles-ci sont susceptibles d'évoluer à tout moment. Ces évolutions n'empêchent pas l'application de la présente charte de modération, qui pourra elle-même être modifiée par le CNFPT afin de s'adapter aux évolutions

des usages, du cadre légal ou des règles des plateformes. Il est recommandé aux utilisateurs de consulter régulièrement la dernière version de la présente charte.

Charte de modération et d'engagement – 23 février 2026